



PLAN RÉGIONAL DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN AFI SECFAL (Malabo, Guinée équatoriale, 1er juillet 2016)

Point 1 de l'ordre du jour : Rapport de la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique tenue en avril 2016 à Windhoek en Namibie

(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce document est le rapport de la Réunion ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique tenue du 4 au 7 avril 2016 à Windhoek en Namibie.

Mesure à prendre : La réunion est invitée à :

- a) prendre note de la teneur de ce document ;
- b) prendre acte du rapport de la Conférence ministérielle conjointe Namibie/CUA/CAFAC/OACI sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique ;
- c) prendre en compte les principales résolutions adoptées lors de la Conférence par les ministres chargés de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique dans l'élaboration du programme de travail du Plan AFI SECFAL ;

1. INTRODUCTION

1.1 La Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique organisée conjointement par la République de Namibie, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) s'est tenue du 4 au 7 avril 2016 à Windhoek en République de Namibie, sur le thème : « **Engagement et collaboration africaine inébranlables pour un système durable de sûreté de l'aviation et la facilitation des voyages et des échanges** » [traduction].

1.2 La Conférence dont le bureau était composé de la Namibie, présidente ; du Burkina Faso, vice-président; et de l'Ouganda, rapporteur, a connu la participation des ministres en charge de la sûreté de l'aviation et de la facilitation, ainsi que des experts venus de trente-huit (38) États membres de l'Union africaine, et des représentants d'organisations africaines et internationales, d'institutions spécialisées, des partenaires au développement et d'autres parties prenantes.

1.3 La Conférence a été organisée dans le but de contribuer à la mise en œuvre de la Politique africaine de l'aviation civile et de la Feuille de route sur la mise en œuvre complète de la Décision de Yamoussoukro pour la création d'un marché unique de transport aérien en Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, en vertu des Décisions Assembly/AU/Dec.1 (XXIV) de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

1.4 N'étant pas prévue au calendrier 2016 des réunions de la CUA, et n'étant par conséquent pas budgétisée, et vu l'urgence de la question, cette Conférence a été organisée avec le soutien logistique de la CAFAC, institution spécialisée de l'UA, et de l'OACI, en partenariat avec le gouvernement de la République de Namibie sous la houlette de la CUA. C'est pourquoi ses résultats sont soutenus et défendus par la République de Namibie et doivent être soumis aux organes délibérants de l'UA pour examen et décision.

2. QUESTIONS EXAMINÉES

2.1 Les ministres ont noté l'inquiétude suscitée chez les parties prenantes de l'aviation africaine par les difficultés auxquelles l'Afrique fait face dans la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées, ainsi que d'autres exigences liées à la sûreté et la facilitation de l'aviation. Ils ont examiné plusieurs questions essentielles et des priorités à régler pour remédier à la situation au cours des huit prochaines années.

2.2 Les principaux points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants :

- a) Aperçu général de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique;
- b) Plan régional de mise en œuvre détaillé pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) ;
- c) Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP) ;
- d) Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) ;
- e) Partenaires et parties prenantes potentiels sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique.

3. **RÉSULTATS**

3.1 À la fin des travaux, les ministres ont adopté les documents ci-après :

- La Déclaration de Windhoek sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique ;
- Les Cibles en matière de sûreté en aviation et de facilitation en Afrique.

3.2 Les ministres sont aussi convenus de soumettre les résultats de la Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique à la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA prévue en janvier 2016, pour examen et décision.

-FIN-